

Inspection de l'Education nationale

Circonscription d'Orléans-Saran

Ecole maternelle

1 PLACE DU CHAMPART 45170 ASCHERES LE MARCHE

3 classes



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Convocation adressée le 8/10/2021 par la Directrice d'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le 12/10/2021 à 18H, à l'école

Secrétaire de séance : Mme PAILLET Marjorie

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENTES	
M ^{me} DUBOIS	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
M ^{me} POTTIER Mme PAILLET Mme TRIMARDEAU	Enseignante Enseignante Enseignante
ELUS	
Mme JOHANET-FOURAGE M. LEGENDRE M. DESCHAMPS	Vice-Présidente du SMIIS Maire d'Aschères le Marché Président du SMIIS
PARENTS D'ELEVES	
M ^{me} GRANIER Mme BOUILLON Mme GUILLORET	Elue titulaire Elue titulaire Elue titulaire
INVITES	
Mme SOURCEAU	Intervenante en musique

Membres absents

Nom	Qualité
M PICHARD (excusé) M. POINCLOUX (excusé) M. VANNIER (excusé)	IEN Maire de Crottes en Pithiverais Maire de Oison

1. Règlement intérieur du conseil d'école

Cette année, 6 personnes se sont présentées aux élections des représentants de parents d'élèves du 8 octobre 2020. Pour 115 parents inscrits, 39 ont voté (35.14%), nous avons eu 3 bulletins nuls.

Tous ont voté par correspondance.

Les délégués de parents d'élèves élus titulaires sont : Mme Bouillon (PS) Mme Granier (TPS/MS) et Mme Guilloret (GS).

Les parents d'élèves suppléants sont Mme Morizet, Mme Parmentier et Mme Kuntz.

Peuvent voter au conseil d'école : les 4 enseignantes, les 3 parents titulaires, les 2 représentants du SMIS, soit 9 personnes. Les autres membres n'ont qu'une voix consultative.

• Calendrier des prochains conseils d'école : mardi 22/03/2022 et vendredi 17/06/2022.
L'horaire est fixé à 18h.

2. Bilan de la rentrée : les effectifs

PS : M^{me} DUBOIS : 23 élèves, **TPS/MS** : M^{me} POTTIER (3 TPS / 16 MS), 19 élèves, **GS** : M^{me} PAILLET et Mme TRIMARDEAU 17 élèves, soit un total de 59 élèves dans l'école

La directrice est déchargée une journée par mois.

Horaires de l'école : 9h – 12H et 13h45 – 16h45 (**ouverture des portes 10 minutes avant**)

3. Règlement intérieur de l'école

Modification du règlement intérieur.

2.1 - Dispositions relatives au temps scolaire

2.1.1- Organisation du temps scolaire

Le temps scolaire des élèves de l'école primaire est de 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire. Elles s'organisent en groupes restreints d'élèves et se déclinent soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, soit sous la forme d'une aide au travail personnel ou de mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. Les APC peuvent s'adresser à tous les élèves selon leurs besoins. L'accord des parents ou du représentant légal est requis pour participer aux APC.

Les horaires des APC sont le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 13h00 à 13h30

2.2 - École maternelle : fréquentation

Depuis le 28 juillet 2019, l'instruction à partir de 3 ans est obligatoire. Tout absentéisme non justifié sera signalé à l'inspection. Une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes adaptés à la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après-midi, peuvent faire l'objet de dispositions particulières par rapport aux autres classes pour l'ensemble du groupe d'enfants scolarisés, ou pour chacun d'entre eux, selon une organisation régulière convenue avec les parents, qui s'engagent à la respecter. Cette souplesse est cependant soumise à l'impératif que le temps de présence de chaque enfant demeure significatif. Le règlement intérieur de l'école précise les dispositions particulières prises pour l'accueil des enfants de moins de trois ans.

Des enfants de moins de 3 peuvent être accueillis quelques matins dès la rentrée en fonction de leur maturité, des effectifs des PS de l'année scolaire à venir, et de l'appréciation de la directrice durant l'inscription.

5.3.4 - Les modalités pratiques d'accueil et de remise aux parents sont les suivantes :

Le matin : l'accueil des élèves se fait à la porte de leur classe de 8h50 à 9h00. La sortie des élèves se fait à 12h00 côté parking pour la classe des GS et au portail principal pour les classes de TPS/MS et PS.

L'après-midi : l'accueil se fait au portail principal de 13h35 à 13h45. Les modalités de sortie des élèves sont les mêmes que l'accueil du matin.

Le nouveau règlement intérieur sera mis en ligne sur le site de l'école et sera mis à disposition en format papier pour les familles qui en feront la demande. Chaque famille devra signer un accusé de réception.

4. Vie de l'école

1) Le RASED (Le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficultés)

Il n'y a aucun maître E sur notre secteur. Néanmoins, une psychologue scolaire, Mme ESCOBAR, est présente sur notre secteur. Son bureau se situe à l'école élémentaire de Chevilly. Elle interviendra pour toutes les demandes d'orientations spécialisées. Elle pourra être amenée à observer des enfants dans les classes, à faire des évaluations individuelles, à rencontrer des parents...

Les parents peuvent la contacter directement. Il est possible de nous demander son numéro par le biais du cahier de liaison.

2) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Elles auront lieu **trois fois par semaine** les **lundis, mardis et jeudis**, de **13h à 13h30**. Pour les élèves de M^{me} Paillet, elles auront lieu **le jeudi et vendredi** avec les mêmes horaires. Elles ont débuté le 27 septembre et se termineront le 31 mai.

Elles intéressent les enfants rencontrant des difficultés dans un domaine ciblé par l'enseignant, et sont soumises à **l'accord parental**. Elles peuvent également mettre en œuvre une action inscrite au projet d'école ou permettre une aide au travail personnel.

Le Conseil des Maîtres définit, pour chaque période les modalités de ces APC et les enfants qui en bénéficieront. Les enfants sont répartis en petits groupes restreints selon le même type de difficultés repérées.

3) Relation parents – école

Des réunions de classe ont eu lieu durant le mois de septembre. Le site des écoles nous permet de communiquer les comptes rendus de conseil d'école, de la mise à jour du règlement de l'école, des horaires.

Question d'un parent :

- les modalités à remplir pour qu'un adulte non inscrit au dossier administratif en début d'année puisse récupérer un élève à la sortie de l'école

- les éléments usuellement demandés aux personnes non encore connues à l'école lorsqu'elles se présentent

Il suffit de mettre un mot dans le cahier de liaison avec le nom de la personne et demander à la personne en question de présenter sa carte d'identité.

S'il s'agit d'un cas de figure plus régulier, il faut modifier l'onglet des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à l'école dans le dossier scolaire.

4) Projet d'école 2016-2021

Le projet d'école est en court de bilan puis nous vous présenterons le nouveau projet lors du deuxième conseil d'école après sa validation bien entendu.

5) Les sorties – Les projets

• Le photographe scolaire s'est déplacé au sein de l'école le **jeudi 30 septembre**.

• **M^{me} Anne-Claire Sourceau** intervient en *éducation musicale* les mardis durant le deuxième trimestre. Le projet musical est en cours de validation.

« L'environnement » sera notre thème cette année en commun avec l'école élémentaire. Il s'agit d'un thème riche pour tous les âges avec de nombreux supports possibles.

Il est envisagé un spectacle en fonction des conditions sanitaires le **jeudi 12 mai 2022**.

• Les Grandes sections iront à la piscine de Neuville-aux-Bois tous les jeudis à 14h00 du 24 février au 23 juin.

• Mise en place d'éducartable à l'échelle de l'école. Cela nous sert de cahier de vie afin de partager le travail fait en classe. La coopérative scolaire a financé le cahier de liaison qui été une demande des parents de l'année dernière.

• USEP : Nous allons adhérer à l'USEP qui est une association sportive. Cela nous permettra de participer à des rencontres sportives.

Ainsi, Les grandes sections participeront au kid stadium avec les CP CE1 d'Aschères-le-marché mais également d'autres communes environnantes (Outarville, Greneville-en-Beauce, Boisseaux).

Les toutes petites, petites et moyennes sections participeront au USEPIADES à Greneville-en-Beauce.

Les dates ne sont pas encore validées nous préciserons cela ultérieurement.

- Le projet cour est en cours de devis nous avons fait une demande de devis par une entreprise de Trainou pour le moment.
- Projet poulailler abandonné pour des causes sanitaires
- Nous avons fait une sortie au périscolaire afin de permettre aux enfants qui n'y vont pas de connaître les lieux et les animateurs. Les grandes sections y ont fait une activité manuelle, les moyennes sections ont effectué une rotation sur trois ateliers de motricité et les petites sections ont fait un parcours moteur permettant de vaquer dans une grande partie de la garderie.
Le bilan de cette sortie est positif tant pour l'école que pour les animateurs du périscolaire. Ainsi, nous souhaitons réitérer l'expérience.
Les enseignants remercient vivement la disponibilité, l'envie et le volontariat de Mme LAROUSSE Valérie et Mme PEREIRA Sarah.
- Bibliothèque : Nous y sommes allés les vendredis du mois de septembre. Mais pour des problèmes d'organisation avec les bénévoles nous avons modifié le calendrier et nous y allons, dorénavant, les mardis après-midi une semaine sur deux selon un emploi du temps établi avec l'école élémentaire.

6) Festivités

- **Le goûter de Noël** sera offert par la coopérative scolaire le **vendredi 17 décembre 2021**
- Cette année la coopérative scolaire fiance également un spectacle de Noël pour les élèves le **jeudi 16 décembre 2021** qui s'appelle « SOS père Noël »
Ce spectacle coûte 701 €.
Les grandes sections inviteront les CP dans le but de la liaison GS/CP
- Les enfants participeront au **carnaval le samedi 19 mars 2022.**
Si le contexte sanitaire le permet bien évidemment.
- **La fête des écoles se déroulera le vendredi 24 juin 2022.**
Si le contexte sanitaire le permet bien évidemment.

• **Bilan financier des coopératives scolaires :**

Le bilan est positif avec un solde de 2 005 €. Les comptes ont été vérifiés par Mme GUILLORET et Mme MORIZET, parents élus délégués

Nous avons dépensé 1 818,96 € pour les divers projets de classe.

Les recettes s'élèvent à 2 236 € grâce aux dons des parents d'élèves et aux ventes des photographies scolaires. Ce qui fait un bénéfice de 417.04 €, à cela s'ajoute le bilan de l'année 2019 – 2020 soit 1587.96. Donc un bilan positif de 2005 € pour l'année dernière.

7) La sécurité.

Evacuation en cas d'incendie :

Chaque année, trois exercices d'évacuation sont effectués et consignés dans le « registre de sécurité ». Le 1^{er} a eu lieu le vendredi 5 octobre 2021

Deux points de regroupement ont été définis selon l'origine de l'incendie : la cour de l'école côté élémentaire ou l'extrémité de la place du champart (devant la mairie)

Plan particulier de mise en sûreté Risques majeurs :

En cas de « risques majeurs » définis avec la préfecture (alerte à la bombe, émanations de produits toxiques, risques industriels, tempête, transports de matières dangereuses), un protocole est établi dans chaque école définissant :

- Les risques encourus
- Les mesures d'urgence à appliquer : alerte / regroupement / confinement ou évacuation / le matériel de secours nécessaire, en relation avec le Maire.

Le chef d'établissement assure la direction des secours en attendant l'aide extérieure, met en place la cellule de crise, organise le retour des élèves.

En cas de confinement, les parents doivent attendre les nouvelles et ne doivent pas saturer la ligne téléphonique par leurs appels.

Un exercice concernant le Plan Particulier de Mise en Sûreté aura lieu prochainement.

Plan particulier de mise en sûreté Attentat intrusion :

Dans le cadre du PPMS, nous devons entraîner les élèves à une alerte anti-intrusion.

Nous avons choisi l'option « confinement » dans le dortoir mais d'autres exercices sont prévus au cours de l'année. Un exercice s'est tenu le vendredi 1 octobre 2021.

Deux points de regroupement en cas de fuite ont également été définis : la cour ou le parking du champart.

Le 12/10/2021, la séance est close à 19h27. Le **prochain conseil** d'école se déroulera le **22/03/2022**.

La Présidente,



Coline DUBOIS

La Secrétaire,



Marjorie PAILLET

Des représentants de parents d'élèves



Solène GRANIER



Pauline BOUILLON

Aurélié GUILLORET